



Régularisation pour moi père

Par **sifi**, le 10/12/2011 à 22:22

Bonsoir,

J'ai acquis la nationalité française et je suis d'origine tunisienne. Et je me suis marié avec une tunisienne et on a eu un enfant récemment. J'ai mon père qui vit à Marseille et qui y travaille depuis 1969 mais avec des contrats saisonniers. Il a eu régulièrement ce contrat jusqu'en 1995. Et depuis cette date il n'a plus de contrat mais il est retourné quand même en France en 1998 et sa situation n'est pas régulière jusqu'à maintenant car il n'a plus de titre de séjour!

Ma question c'est de savoir si aujourd'hui avec ma situation (j'ai la nationalité française de même que mon fils, et j'ai un appartement et je suis en CDI) je peux aider mon père à être régularisé en plus ça fait une semaine qu'il a été arrêté par la police à Marseille et il risque d'être reconduit au pays. Et pire encore il a 66 ans, il est malade et il n'est pas assisté comme il faut!

Merci pour votre réponse!

Par **Claralea**, le 11/12/2011 à 16:15

Il faudrait tenter la carte vie privée et familiale et que votre père soit entièrement à votre charge. S'il touche une retraite qui lui permettrait de vivre dans son pays, elle pourrait être refusée. Et j'imagine que votre père touche une retraite avec toutes les années qu'il a travaillé en France

Il faudrait aussi que votre père n'ait plus d'attaches en Tunisie, ni femme, ni parents, ni enfants

Si j'ai bien compris, il a vécu en France de 1969 à 1995 et est retourné en Tunisie jusqu'en 1998. Pourquoi lors de toutes ses années en France n'a-t-il pas demandé sa carte de 10 ans, il devait très certainement y avoir droit